

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
11 mai 2023**

PUBLIE LE : 26 MAI 2023

Délibération n°230511-5 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à dix-huit heures quarante-cinq, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le quatre mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Paul JAOUEN**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 MAI 2023

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, PRESIDENT
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES : Néant

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<i>Délégués présents</i>	:	8
<i>Pouvoirs</i>	:	/
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	7 pour le vote du compte administratif 8 pour les autres délibérations

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2022**RAPPORTEUR** : Le Président

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2022 ;

VU le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 pour le budget du syndicat,

VU le budget primitif de l'exercice 2023 approuvé par délibération n° 230403-3 qui reprend par anticipation les résultats de l'exercice 2022 ;

Les résultats de l'exercice 2022 sont les suivants :

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	127 775.43 €	D001
Recettes	B	293 212.77 €	
Déficit n-1	C	229 611.74 €	
Déficit	D = B - C - A	- 64 174.40 €	
RAR - Dépenses	E	51 027.34 €	
RAR - Recettes	F	147 840.00 €	
Résultat <i>après prise en compte des RAR</i>	G = D + F - E	32 638.26 €	
Section de fonctionnement			
Dépenses	H	603 653.53 €	R002
Recettes	I	602 753.20 €	
Excédent n-1	J	321 727.26 €	
Excédent	J = I + J - H	320 826.93 €	

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité.**

ADOpte l'affectation des résultats comptables 2022 comme suit :

- Report à la section d'investissement à l'article 001 d'un déficit de 64 174,40 € ;
- Report à la section de fonctionnement à l'article 002 d'un excédent de 320 826,93 €.

Fait à Marly-le-Roi, le **26 MAI 2023**

Transmis en préfecture et affiché le **26 MAI 2023**


Florence ESNAULT
 Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Jean-Paul JAOUEN
 Président du Syndicat Intercommunal